

# AMIANTE FIMCA - OPÉRATEUR DE CHANTIER

## FORMATION

### OBJECTIFS DE FORMATION

Organiser et réaliser des travaux, conformément au mode opératoire, prendre soin de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées tout en préservant l'environnement, s'informer sur les dispositions à appliquer et alerter sa hiérarchie de toute situation anormale.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Diaporama - projection, mise en situation sur plate-forme pédagogique/ chantier fictif, remise d'un support de formation, formateur intervenant spécialisé.

**Public visé :** Personnel Opérateur de Chantier.

#### Pré-requis :

Être âgé de plus de 18 ans,

Comprendre, lire et écrire le français,

Fournir un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

#### Visite médicale :

Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

**Lieu :** AFBTP - Ducos ou locaux du client

**Effectif :** 12 personnes

**Durée totale :** 1 jour, soit 7 heures

**Tarifs :** Nous consulter

**Éligibilité :** FPC

## CONDITIONS

### Évaluation des compétences et du dispositif :

Évaluation théorique de 20 minutes à partir d'un questionnaire à choix multiple.

#### Validation :

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module et validant les acquis de la formation si réussite au test.

## PROGRAMME

### FIMCA : Formation à l'Intervention sur Matériaux Contenant de l'Amiante.

#### PROGRAMME

Conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme,
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés,
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante, Être capable d'appliquer un mode opératoire,
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante,
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement. Notamment les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; les procédures d'entrée et de sortie de zone,
- Connaître le rôle des équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement,
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés,
- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

## ÉVALUATION